

Division des Ressources Humaines

Tél: 02.43.61.58.24 ce.72drh1fc@ac-nantes.fr

Dossier suivi par : Mme MENU

enance e

Le Mans, le 14 mars 2017

L'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Sarthe

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et les professeurs des écoles

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale

19 boulevard Paixhans CS 50042 72071 LE MANS Cedex 9 **Objet :** Recrutement des personnels du 1^{er} degré aux stages de préparation au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI) – Année scolaire 2017/2018.

Réf:

Décret 2017-169 du 10/02/2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Arrêté du 10/02/2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
Arrêté du 10/02/2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI
Circulaire MENESR n° 2017-026 du 14/02/2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Le décret n°169 du 10 février 2017 crée le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public.

Ce décret est complété par deux arrêtés du 10 février 2017 qui précisent, d'une part, l'organisation la formation au CAPPEI, et d'autre part, les modalités d'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI.

Cette formation s'adresse aux enseignants qui exercent leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires et dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

La formation professionnelle spécialisée comporte notamment :

- un parcours de formation conduisant aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive.

La formation est composée * :

- -D'un tronc commun, non fractionnable, de 144 heures comportant 6 modules obligatoires ;
- -De deux modules d'approfondissement d'une durée totale de 104 heures, chaque module étant non fractionnable ;
- -D'un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée de 52 heures, non fractionnable.
- * Tableaux joints « parcours de formation recommandés », annexes 2 et 5 de la circulaire MENESR n° 2017-026

Vous trouverez ci-joint les fiches pour les candidatures à la formation de préparation au CAPPEI pour l'année scolaire 2017/2018.

Le CAPPEI est organisé à l'intention des enseignants du premier et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par un contrat à durée indéterminée.

De plus, ils doivent s'engager aux obligations suivantes :

- → Exercer sur un support de poste formation correspondant au parcours de formation,
- → Suivre l'intégralité de la formation,
- → Se présenter à l'examen,

Les instituteurs et les professeurs des écoles qui souhaitent se porter candidats au départ en formation préparatoire au CAPPEI, devront adresser la fiche de candidature accompagnée de l'avis de l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription dont ils dépendent, à la Direction Académique – bureau de la formation continue avant le :

Mardi 28 mars 2017 le cachet de la poste faisant foi.

L'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Sarthe

Jean-Mary MILVILLE



FICHE DE CANDIDATURE AU STAGE DE PREPARATION AU C.A.P.P.E.I

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE Année scolaire 2017-2018

DRH 1 Formation Continue						
NOM D'USAGE :	PRENOM:					
NOM DE FAMILLE :						
Adresse administrative actuelle où pou	ırra être contacté le candidat :					
Diplômes :						
Titres professionnels :	Titres professionnels :					
Ancienneté des services au 01/09/201	7 :					
Avez-vous sollicité votre candidature à un stage CAPA SH les années antérieures :						
	Si OUI, préciser le(s) année(s) :	option :				
Précisez le ou les modules de profes	ssionnalisation choisi(s) par ordre de	priorité :				
OBLIGATION D'EXERCER ET DE SE	E PRESENTER A L'EXAMEN (à signer	par le candidat)				
Je soussigné(e)	m'engage :					
A me présenter, à l'issue de la formation dans un centre, à l'épreuve consécutive du CAPPEI						
	Signature du candidat					



AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA CIRCONSCRIP-TION SUR LA CANDIDATURE AU STAGE DE PREPARATION AU CAPPEI

Division des Ressources Humaines	Mme, M :(nom et prénom du candi	idat)
Tél : 02.43.61.58.24 ce.72drh1fc@ac-nantes.fr	Grade :	
Dossier suivi par : Mme MENU	Module(s) de professionnalisation :	
	Motivations du candidat et expériences	professionnelles :
19 boulevard Paixhans CS 50042 72071 LE MANS Cedex 9		
	Ses aptitudes à s'insérer dans une équi	pe de travail :
	Ses capacités d'adaptation aux fonction	ns qu'il sollicite :
	Ses capacités à suivre une formation sp textes :	pécialisée dans les conditions prévues par les
	COI	NCLUSION
	AVIS FAVORABLE (1)	AVIS DEFAVORABLE (1)
	A,	le,
	Signature de l'IEN de circonscription : (1) rayer la mention inutile	



Annexe V
Tableau de correspondance des options Capa-Sh et 2CA-SH avec les différents parcours
Cappei

Option A	Option B	Option C	Option D	Option E	Option F	Option G
Op.ion i	Орианъ		louvelle certifica		Орасні	Option 0
			ULES DE TROI			
			njeux éthiques e			
			dre législatif et r			
			onnaissance des			
			Relations avec le			
				t réponses pédago	ogiques	
			Personne-res	source		
		DEUX MODULE	S D'APPROFO	NDISSEMENT AL	CHOIX	
					Grande	Grande
					difficulté	difficulté
				Grande	scolaire 1	scolaire 1
			Troubles	difficulté	Grande	Grande
			psychiques	scolaire 1	difficulté	difficulté
		Troubles des	TSLA	Grande	scolaire 2	scolaire 2
Troubles de la	Troubles de	fonctions	Troubles	difficulté	Difficulté de	Difficulté de
fonction	la fonction	motrices et	des	scolaire 2	compréhension	compréhensio
auditive	visuelle	maladies	fonctions	Troubles	des attentes de	des attentes de
1 et 2	1 et 2	invalidantes	cognitives	psychiques	l'école	l'école
		1 et 2	Troubles du	TSLA	Troubles	Troubles
			spectre	Troubles des	psychiques	psychiques
			autistique	fonctions	TSLA	TSLA
			1 et 2	cognitives	Troubles des	Troubles des
				Cognitives	fonctions	fonctions
	LINENOD		COLONINIALIOA	L TION DANS L'EW	cognitives	cognitives
Coordonner	Coordonner	Coordonner	Coordonner	Travailler en	Enseigner en	Travailler en
une Ulis	une Ulis	une Ulis	une Ulis	Rased – aide	Segpa ou Erea	Rased -aide à
Enseigner en	Enseigner	Enseigner				
UE	en UE	en UE	Enseigner	à dominante	Enseigner en	dominante
			en UE	pédagogique	milieu	relationnelle-
					pénitentiaire ou	
					en centre	
					éducatif fermé	
	 l'approfondisse				(CEF)	

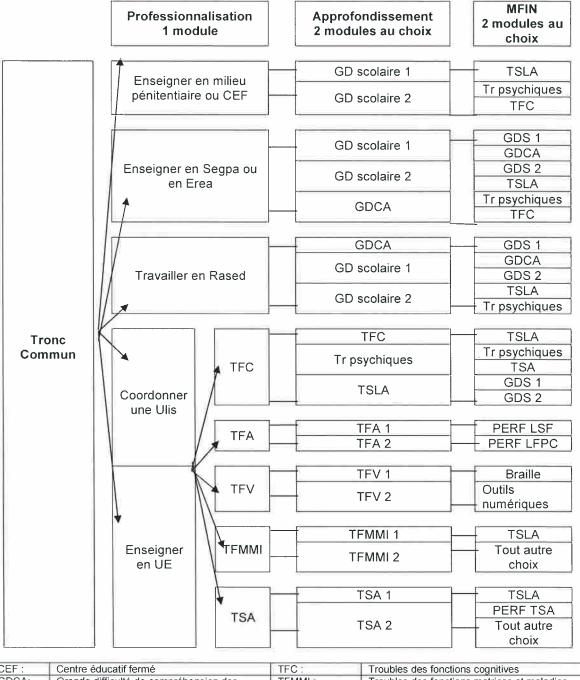
Le tableau est indicatif. Les équivalences accordées doivent également prendre en compte les postes ou missions sur lesquels les enseignants sont affectés, notamment s'ils ne correspondent pas à leur option de formation CAPA-SH ou 2CA-SH initiale.



Parcours de formation recommandés

Le tableau ci-dessous présente les combinaisons de modules correspondant à la logique de parcours équilibrés par rapport aux fonctions occupées par les enseignants au moment de leur accès à la formation.

Si ces parcours sont les plus usuels, d'autres sont possibles selon les situations.



CEF:	Centre éducatif fermé	TFC:	Troubles des fonctions cognitives
GDCA:	Grande difficulté de compréhension des	TEMMI:	Troubles des fonctions motrices et maladies
	attentes de l'école		invalidantes
GDS:	Grande difficulté scolaire	TFV:	Troubles de la fonction visuelle
LFPC	Langue française Parlée Complétée	Tr psychiques :	Troubles psychiques
LSF	Langue des Signes Française	TSA:	Troubles du spectre autistique
TFA:	Troubles de la fonction auditive	TSLA:	Troubles spécifiques du langage et des
			apprentissages